



Laboratoires interprofessionnels : Comment garantir la fiabilité des analyses ?

Interview d'Anne PECOU, Chef du service assistance et harmonisation des laboratoires au sein du CNIEL

Le CNIEL joue un rôle prépondérant pour assurer la fiabilité des analyses du paiement du lait. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Effectivement, c'est un rôle important de l'Interprofession. C'est même un rôle historique. Le CNIEL doit garantir aux producteurs, aux transformateurs et aux pouvoirs publics que les analyses réalisées par les laboratoires en vue du paiement du lait sont fiables et équitables sur tout le territoire. Pour cela, le CNIEL assure un suivi technique et une harmonisation des méthodes appliquées par les laboratoires.

Comment cela se passe-t-il en pratique ? Chaque laboratoire détermine la composition et la qualité du lait selon les méthodes en vigueur. Il s'appuie au quotidien sur des documents dans lesquels sont consignées des procédures techniques définies par le CNIEL pour contrôler la qualité des résultats d'analyses. Ces manuels du CNIEL servent de référence pour l'ensemble des laboratoires qui ont ainsi un même plan de contrôle et un même niveau d'exigence de performance analytique.

Enfin, notons que les experts du CNIEL sont impliqués dans les instances internationales où se discutent les normes sur les méthodes d'analyse.

Sur cette base commune, chaque laboratoire développe son propre système de management de la qualité (Norme ISO 17025) et est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) qui est la référence dans ce domaine.

En quoi consiste le suivi des laboratoires ?

Il y a deux acteurs majeurs pour le suivi : le CNIEL et le Cofrac.

Dans le cadre de l'accréditation du Cofrac, chaque laboratoire est audité par cet organisme. Celui-ci s'assure des compétences techniques du laboratoire, du respect des méthodes et des procédures CNIEL. C'est une marque de crédibilité importante pour la filière.

Au-delà de l'analyse, il est également fondamental de vérifier la fiabilité du processus de prélèvement et de conservation des échantillons car les résultats doivent être représentatifs de la composition et de la qualité du lait livré. Le laboratoire reçoit donc aussi régulièrement la visite d'un auditeur du CNIEL. Tous les 18 mois, cet audit permet de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble de la « procédure qualité ».

La Commission Nationale d'Assistance et d'Harmonisation (CNAH) du CNIEL examine les rapports d'audits et accompagne la démarche qualité des laboratoires.

Centre national interprofessionnel de l'économie laitière • Association Loi 1901 n° 74/489
42 rue de Châteaudun 75314 Paris cedex 09 • Tél 33 (0)1 49 70 71 11 • Fax 33 (0)1 42 80 63
45 • www.cniel.com



L'accréditation par le Cofrac et l'attestation de conformité aux référentiels interprofessionnels délivrée par la CNAH traduisent la confiance accordée aux laboratoires pour les analyses de paiement du lait. Les laboratoires sont reconnus par le Ministère de l'Agriculture.

Le CNIEL quant à lui organise des campagnes d'essais inter-laboratoires pour vérifier la cohérence des analyses sur tout le territoire français.

Tous les deux mois, les mêmes séries d'échantillons préparées spécialement, sont envoyées pour analyse dans les laboratoires.

Le CNIEL exploite les résultats et chaque laboratoire peut ainsi vérifier sa justesse et se situer par rapport aux résultats des autres laboratoires.

Le CNIEL lui adresse aussi un historique. C'est le moyen de s'assurer de la performance des laboratoires et de la fiabilité de leurs résultats dans le temps.

J'aimerais aussi souligner que le CNIEL a un rôle proactif pour la filière, en intervenant dans l'étude de nouvelles méthodes d'analyses ou de nouveaux matériels.

Par exemple, les nouveaux modèles d'instruments analytiques ou de préleveurs automatiques sont tous préalablement évalués et validés au niveau national avant de pouvoir être utilisés dans le cadre du paiement du lait

Une sorte de contrôle technique de départ qui permet de garantir ensuite que les objectifs qualité en utilisation de routine pourront être remplis.

Quelle est procédure mise en place pour le prélèvement des échantillons de lait servant aux analyses ?

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un échantillon est systématiquement prélevé par le chauffeur de la laiterie au moment de la collecte. Le laboratoire pour sa part fait la tournée des laiteries pour collecter les échantillons. Tous les mois, il analyse au moins trois échantillons de façon inopinée pour en évaluer la composition et la qualité: l'éleveur et la laiterie ne connaissent pas le moment où l'échantillon sera analysé. Les résultats de ces analyses sont déterminants pour les éleveurs puisqu'ils sont pris en compte dans le paiement du lait. D'où l'importance du dispositif qualité mis en place avec l'appui du CNIEL pour garantir la fiabilité des 20 millions d'analyses annuelles réalisées par les 17 laboratoires interprofessionnels. La qualité des résultats des analyses dépend de la qualité des opérations effectuées au laboratoire, mais pas seulement.

La «chaîne qualité» commence dès le prélèvement de l'échantillon dans le tank de la ferme. Elle s'applique aussi au transport de l'échantillon et à sa conservation au froid jusqu'au laboratoire. Elle intègre enfin le traitement des résultats fournis par le laboratoire et leur utilisation pour l'établissement de la facture de paiement du lait.

La qualité c'est l'affaire de tous. Pour cette chaîne d'opérations, la traçabilité des échantillons et des résultats est essentielle.

Le personnel est formé, impliqué et effectue au quotidien un travail rigoureux et efficace. C'est ça la qualité. Un enjeu de taille !